

NATIONS UNIES  
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION  
12e séance  
tenue le  
mercredi 21 octobre 1992  
à 10 heures  
New York

PROCES-VERBAL DE LA 12e SEANCE

Président : M. ELARABY (Egypte)  
puis : M. SUH (République de Corée)  
(Vice-Président)  
M. ELARABY (Egypte)  
M. SUH (République de Corée)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

UN LIBRARY

DEC 7 1992

UN/SA COLLECTION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.1/47/PV.12  
1er décembre 1992

FRANCAIS

92-61545 1178L (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

POINTS 49 A 65, 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE

M. ALLAGANY (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, ma délégation a le plaisir de vous adresser ses sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que grâce à votre expérience, à votre sagacité et à vos qualités de diplomate bien connues, nos débats seront fructueux. Nos félicitations vont également aux autres membres du bureau pour leur élection à leurs postes respectifs.

Le monde actuel subit une succession de changements rapides sur tous les plans et le nouvel ordre mondial connaît des transformations sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, tant dans ses fondements que dans ses orientations. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies, grâce aux travaux de la Première Commission, a oeuvré et continue d'oeuvrer de façon très constructive en faveur de la paix et de la sécurité internationales et contribuer efficacement à la cristallisation des positions collectives destinées à produire des résultats rationnels, ce qui, étant donné la rapidité des changements qui interviennent sur la scène internationale, pourrait avoir un impact positif sur la réalisation des nobles objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Dans son intervention, le mois dernier, en séance plénière, ma délégation a exprimé son optimisme et sa confiance en l'élaboration d'un nouvel ordre mondial fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et qui réprovoe la menace ou l'emploi de la force dans le règlement des différends. En raison du rôle efficace joué par l'Organisation pour consolider la paix et la sécurité internationales, remplacer la guerre et ses dévastations par la coopération entre les Etats et les peuples, promouvoir le développement, protéger la dignité et les droits de l'homme, mon pays s'est félicité des propositions avancées par le Secrétaire général en vue de renforcer le rôle de l'Organisation et d'accroître son efficacité. Son "Agenda pour la paix" mérite qu'on s'y arrête et qu'on l'étudie objectivement

M. Allagany (Arabie saoudite)

et à fond, afin de parvenir à la formule appropriée qui permettrait à l'Organisation de jouer pleinement le rôle pour lequel elle a été créée et de répondre aux aspirations de ses Membres.

Dans cet esprit, ma délégation voudrait souligner la nécessité de renforcer les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les diverses régions du monde. Je voudrais souligner, à titre d'exemple, le rôle constructif qu'a joué et que continue de jouer le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe, en tant qu'organisation régionale, pour consolider la sécurité dans la région et affronter les changements qui l'ont ravagée.

Malgré les calomnies que nous entendons de temps en temps à son sujet, le Conseil a démontré, au cours des années, sa volonté, sa détermination et sa capacité à affronter les circonstances difficiles que la région a connues et à les surmonter. Le Conseil de coopération reflète la volonté des peuples du Golfe et la solidité de leurs interrelations et s'efforce de répondre à leurs aspirations. De même qu'il constitue un pilier de paix et de sécurité pour la région et tire sa force de sa foi en un destin commun et un même avenir et en l'inévitabilité pour ses membres de coopérer, de s'épauler, et de fraterniser car la paix est une nécessité vitale pour notre région.

La région vitale du Golfe a souffert au cours de la précédente décennie et au début de la présente par suite d'événements douloureux, sous forme de deux guerres : la guerre Iran-Iraq en premier, dont les effets néfastes ont dépassé les frontières des deux parties au conflit pour atteindre quelques-uns des éléments constitutifs les plus importants de la sécurité et de la stabilité dans la région. La seconde guerre a été provoquée par le régime iraquien lorsqu'il a occupé l'Etat du Koweït, menaçant la paix, la souveraineté et la sécurité des pays de la région; les conséquences de ce conflit ont été fort graves pour la région sur tous les plans. La grande leçon qu'il convient de tirer de la crise du Koweït est que le véritable danger qui menace la sécurité du Golfe a un caractère régional et non international. Il importe donc que les Etats de la région observent et respectent les instruments internationaux, les principes du droit international et de bon voisinage et renoncent à recourir à la force entre Etats.

M. Allaqany (Arabie saoudite)

De récents événements ont montré que la sécurité du Golfe est une question d'importance vitale pour la communauté internationale dans son ensemble et que celle-ci n'hésite pas à défendre ses intérêts lorsqu'ils sont clairement menacés par des conditions régionales. Ainsi, tout ce qui se passe dans la région du Golfe n'est pas à l'abri des considérations et interactions de la politique internationale, particulièrement dans le cadre du nouvel ordre mondial qui vient remplacer l'ancien ordre mondial issu de la seconde guerre mondiale. De fait, la naissance difficile de ce nouvel ordre mondial continue d'engendrer diverses catastrophes politiques, ethniques et sécessionnistes dans de nombreuses parties du monde.

A la lumière des événements rapides survenus récemment dans le Golfe, qui découlent de la volonté de la communauté internationale de protéger les peuples de la région en endiguant les conséquences des politiques du régime iraquien, la détermination apparente de la République islamique d'Iran d'étendre son emprise et sa souveraineté sur Abou Moussa et les autres îles arabes dans le Golfe, sans égard aux accords existants et en dépit des déclarations répétées selon lesquelles l'Iran n'a aucune visée expansionniste pouvant constituer une menace pour ses "frères" dans la région et désire épargner au Golfe les risques d'intervention étrangère, ne sert pas les intérêts de la région et ne favorise pas le développement des relations de l'Iran avec les pays du Golfe.

Nous espérons que l'Iran jouera un rôle constructif qui permettra aux peuples de la région de vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité et épargnera à la région les effets de toute action pouvant susciter le spectre de politiques expansionnistes à connotations dogmatiques, ethniques et politiques, et allant à l'encontre de l'esprit de la nouvelle ère et de la dynamique des efforts déployés par les Etats du Golfe pour consolider la paix et la sécurité dans la région.

Le Royaume d'Arabie saoudite a fait et continue de faire le maximum pour épargner à la région les ravages de la guerre et de la dévastation. Ce n'est un secret pour personne que mon gouvernement poursuit une politique inspirée par sa profonde croyance dans la nécessité d'épargner à la région les affres de tout conflit régional ou international. Tout un chacun sait que l'Arabie

M. Allaqany (Arabie saoudite)

saoudite n'a jamais été un partisan de la guerre ni une source de menace ou d'agression contre tout autre Etat et que nous rejetons la logique de la force dans les relations internationales.

Etant donné sa politique de paix, le Royaume d'Arabie saoudite a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en a observé les dispositions, et il a constamment exhorté la communauté internationale à renoncer à toute utilisation des armes chimiques et bactériologiques et autres armes de destruction massive.

C'est le sentiment qu'ils sont menacés et la peur de la convoitise et de l'animosité d'ennemis qui les guettent et menacent leur souveraineté, leur intégrité territoriale, leur indépendance et leurs intérêts vitaux qui poussent les Etats, les nations et les peuples à s'armer et à former des alliances. Ainsi, la justice exige que nous reconnaissons le droit légitime des Etats de recourir aux moyens destinés à assurer leur sécurité et leur survie et à protéger leurs peuples et leurs intérêts, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Cela est devenu un principe établi dans les relations internationales et a été consacré dans des traités, des conventions et des pratiques convenus et approuvés par le droit international.

Contrairement à ce principe, la situation en Bosnie-Herzégovine, par exemple, est telle que la population est devenue victime d'une agression flagrante qui menace sa survie en tant que peuple et sa terre en tant qu'Etat reconnu par la communauté internationale et Membre de l'ONU. Cette agression prend la forme de meurtres collectifs, de destruction, de déplacement de population ou d'"épuration ethnique". De telles pratiques constituent un camouflet infligé à l'humanité, d'autant plus que tous les efforts internationaux pour ramener la paix sur cette terre suppliciée, arrêter les tueries et freiner l'agresseur ont échoué. Tous les moyens brutaux disponibles sont utilisés pour subjuguier et terroriser le peuple pacifique de Bosnie-Herzégovine, qui demande uniquement qu'on respecte ses droits et ceux de son pays en tant qu'Etat souverain ayant des frontières définies, à l'égal de tout autre Etat Membre de l'ONU.

M. Allagany (Arabie saoudite)

Nous espérons, alors que nous sommes au seuil d'une ère nouvelle, et compte tenu des événements historiques que nous vivons, que les pourparlers de paix actuels entre les Etats arabes et Israël feront entrevoir la possibilité de réaliser une paix globale et durable pour la région et de trouver une solution juste à la question de Palestine. Le succès du processus de paix dépend clairement de l'engagement ferme et sincère d'Israël à appliquer les résolutions de la communauté internationale et à se retirer de tous les territoires arabes occupés, la ville sainte d'Al Qods en tête, à laquelle les musulmans ne renonceront jamais, quel que soit le temps nécessaire.

La sécurité des peuples ne peut être obtenue par la guerre, la destruction et en semant la zizanie entre eux. Plus que jamais auparavant, la coopération internationale est indispensable dans le monde d'aujourd'hui et cette coopération doit naître d'une bonne volonté authentique, car la paix ne peut jamais être acquise si les intentions cachées sont plus puissantes que celles avouées.

La sécurité est le produit de la confiance, la confiance découle de la solidarité et la solidarité est issue de la crédibilité. Sans ces prémisses, on ne peut instaurer la paix et la sécurité internationales ni poser les assises de la solidarité. Il nous appartient à tous, nations, peuples et Etats d'édifier, en commun, notre avenir en évitant les erreurs du passé, et d'envisager les questions qu'affronte le monde aujourd'hui d'un point de vue pragmatique, réaliste et rationnel. Cela doit être fait d'une manière exempte de chauvinisme et d'hégémonie afin d'assurer la fraternité, la quiétude, la confiance et la compréhension par l'adhésion aux instruments internationaux et aux principes et objectifs communs de la communauté internationale, au sein de cadres constructifs qui servent les intérêts de l'humanité, de la justice et de la légalité internationale.

M. HOU Zhitong (Chine) (interprétation du chinois) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser au nom de la délégation chinoise mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également féliciter les autres membres du bureau de leur élection. Je suis convaincu que grâce à vos qualités exceptionnelles et à votre vaste expérience diplomatique, Monsieur le Président, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Je tiens par ailleurs à remercier le Président sortant de la Commission, l'Ambassadeur Mroziwicz de la Pologne, de sa contribution.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies des événements majeurs se sont produits en chaîne dans les relations internationales et la situation mondiale a connu des changements profonds. La communauté internationale s'est enfin débarrassée de l'ancien mode de relations mondiales marqué par l'affrontement entre les blocs militaires de l'Est et de l'Ouest. Le monde, qui évolue vers la multipolarité, a abordé une nouvelle étape historique. La paix et le développement sont encore les deux principaux sujets d'intérêt dans le monde d'aujourd'hui.

Toutefois, la paix et la tranquillité mondiales, auxquelles aspire avidement la communauté internationale, ne se sont pas encore instaurées automatiquement une fois un terme mis à la guerre froide. En raison des graves déséquilibres que connaît la répartition des forces dans le monde, des contradictions autrefois masquées se sont intensifiées, et la disparité entre le Nord et le Sud ressort davantage à l'évidence. De plus, les rivalités et les différends anciens et nouveaux sont étroitement liés. Tout cela rend le monde encore plus turbulent et plus explosif et a déclenché de violents conflits armés. La tendance à l'hégémonie et les politiques de recherche du pouvoir sont encore l'obstacle principal au règlement des questions de paix, de sécurité et de développement. Face à une situation internationale complexe et troublée, les peuples du monde exigent de façon encore plus urgente le démantèlement de l'ancien ordre mondial injuste et demandent avec plus de force l'édification d'un nouvel ordre mondial. Un nouvel ordre mondial rationnel, juste, stable et pacifique, qui suppose un nouvel ordre économique mondial équitable et mutuellement bénéfique, devrait être édifié suivant les

M. Hou Zhitong (Chine)

principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-agression mutuelle, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, de l'égalité, du bénéfice mutuel et de la coexistence pacifique. Ce n'est qu'ainsi que les pays du monde pourront oeuvrer pour un développement commun dans un environnement international de paix et de sécurité durables. Nous sommes fermement convaincus que l'évolution du monde vers la multipolarité contribuera finalement à l'édification d'un nouvel ordre international semblable.

Grâce aux changements survenus dans la structure mondiale, certains progrès ont été réalisés dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Les Etats-Unis et la Fédération de Russie ont ratifié leur Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques (START) et sont parvenus à un accord sur une réduction plus importante de leurs arsenaux nucléaires. Récemment, les Etats-Unis ont annoncé qu'ils retireraient leurs armes nucléaires tactiques installées hors de leur territoire, et le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe a commencé à être mis en oeuvre. La communauté internationale se félicite de ces événements positifs et espère que les parties concernées mettront en oeuvre fidèlement les accords et les arrangements auxquels ils sont parvenus. Ceci dit, on s'est rendu compte qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine du désarmement, et que même une fois mises en oeuvre les mesures de réduction des armements que je viens de mentionner, la réalité restera la même, à savoir que les deux puissances militaires possèdent les arsenaux les plus grands et les plus avancés, les armes les plus perfectionnées et ont la capacité de mettre au point des armes spatiales. Par conséquent, c'est encore à elles qu'incombe tout particulièrement la responsabilité du désarmement. La communauté internationale les prie instamment de réduire encore plus radicalement leurs arsenaux nucléaires, de détruire les ogives nucléaires dont le nombre a été réduit, de mettre fin au perfectionnement, à la fabrication et au déploiement d'armes nucléaires et d'arrêter la mise au point d'armes spatiales.

L'interdiction totale et la destruction complète des armes nucléaires est ce que le Gouvernement chinois a demandé constamment, et c'est également le souhait pressant et l'objectif fondamental de la communauté internationale.



M. Hou Zhitong (Chine)

Afin de réaliser cet objectif final, il est nécessaire d'adopter des mesures de transition. A cet égard, la Chine est prête à présenter les propositions suivantes.

Premièrement, tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient suivre l'exemple de la Chine en s'engageant à ne pas être les premiers à utiliser les armes nucléaires, et, de manière inconditionnelle, à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires ou dans des zones exemptes d'armes nucléaires. Il faudrait parvenir à un accord international sur ce point.

Deuxièmement, tous les autres Etats dotés d'armes nucléaires devraient appuyer, comme la Chine l'a fait, la proposition d'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, devraient respecter le statut des zones qui existent déjà, et assumer les obligations pertinentes. Nous prions également instamment les pays qui ont déployé des armes nucléaires hors de leur territoire de retirer toutes ces armes immédiatement.

Troisièmement, tous les pays qui disposent de capacités spatiales devraient respecter le principe de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, ils devraient mettre fin immédiatement à la recherche, aux essais, à la fabrication et au déploiement des armes spatiales, et ne devraient pas introduire de systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

En tant qu'Etat doté d'armes nucléaires, la Chine a assumé unilatéralement et inconditionnellement les obligations relevant de ces importants domaines et a apporté ses propres contributions. Nous espérons que les autres Etats dotés d'armes nucléaires feront de même.

Fort de sa position de principe en faveur d'une interdiction totale et d'une destruction complète des armes nucléaires, le Gouvernement chinois a toujours accordé son soutien et a assuré sa participation aux efforts déployés par la communauté internationale pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Soucieuse d'appuyer les buts et les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et consciente des aspirations des Etats non dotés d'armes nucléaires, la Chine a officiellement adhéré au Traité en mars dernier.

M. Hou Zhitong (Chine)

Le Traité sur la non-prolifération est un des instruments internationaux les plus universellement acceptés dans le domaine de la limitation des armements. Bien qu'il comporte des défauts et des insuffisances, il joue un rôle positif dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Une conférence des parties au Traité se tiendra en 1995. Nous sommes prêts à prendre part aux travaux du Comité préparatoire dans un esprit constructif.

Nous pensons qu'afin d'accroître le caractère universel du Traité sur la non-prolifération et de trouver un équilibre entre les droits et les obligations des Etats parties, il est de la plus grande importance que les grandes puissances dotées d'armes nucléaires accélèrent le processus de désarmement nucléaire et abandonnent la politique de la dissuasion nucléaire; que tous les Etats dotés d'armes nucléaires donnent des assurances de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires et respectent inconditionnellement l'obligation de ne pas être les premiers à utiliser les armes nucléaires; que les Etats qui possèdent une capacité industrielle nucléaire favorisent activement la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire au bénéfice du développement économique et social de divers pays, en particulier des pays en développement; et que le régime international de non-prolifération soit renforcé avec l'entière participation des Etats non dotés d'armes nucléaires.

M. Hou Zhitong (Chine)

La Chine a toujours appuyé la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix lorsqu'elle était réclamée par les pays intéressés de diverses régions sur la base de consultations volontaires. Dans l'intervalle, nous n'avons cessé de dire que les Etats dotés d'armes nucléaires devaient respecter le statut des zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que les obligations qui en découlent. C'est là une mesure efficace propice à la sécurité et à la stabilité des diverses régions ainsi qu'au désarmement nucléaire. Forte de ce principe, la Chine a signé et ratifié les protocoles additionnels pertinents au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, et au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud. En outre, nous appuyons les propositions visant la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie du Sud et dans la péninsule coréenne.

Je voudrais signaler à ce propos que le Gouvernement chinois appuie les efforts de la Conférence extraordinaire organisée récemment par les Etats parties au Traité de Tlatelolco pour rendre le traité plus efficace et plus universel. Je tiens à réaffirmer aussi les obligations contractées par la Chine à l'égard du Traité. De même, nous nous félicitons de la récente ratification, par la France, du Protocole additionnel I à ce traité.

Après de nombreuses années de négociation à la Conférence du désarmement, une convention internationale visant l'interdiction complète et la destruction de toutes les armes chimiques a finalement été conclue. Celle-ci jette les bases juridiques d'une interdiction complète de toute une catégorie d'armes de destruction massive. La Chine, Etat ne possédant pas d'armes chimiques qui a été la victime d'armes chimiques étrangères par le passé, a toujours été pour l'interdiction et la destruction de toutes les armes chimiques et des installations nécessaires à leur fabrication. Nous avons apporté notre pierre à l'édifice en prenant une part active aux négociations sur la Convention sur les armes chimiques, à laquelle nous attachons une très grande importance.

Même si le projet de convention présente encore certaines lacunes et si son contenu n'est pas parfaitement équilibré, nous pensons toutefois que son objectif - à savoir l'interdiction et la destruction de toutes les armes chimiques - devrait généralement susciter l'approbation et l'appui de la communauté internationale. C'est ce qui explique que la Chine se soit

M. Hou Zhitong (Chine)

associée au consensus sur le projet de convention à la Conférence du désarmement et qu'elle ait été d'accord pour que le projet de convention soit soumis à la présente session de l'Assemblée générale pour examen. Au demeurant, la Chine a fait connaître sa position, exprimant ses préoccupations et ses réserves quant aux lacunes du projet de convention. Elle a aussi exprimé l'espoir de voir pallier ces défauts de manière appropriée. De l'avis de la Chine, réaliser les objectifs fondamentaux du projet de convention pour parvenir à un monde exempt d'armes chimiques serait à n'en pas douter un bon moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le désarmement et le contrôle des armements ont un rapport direct avec les droits et les intérêts de chaque pays, mais aussi avec la paix et la sécurité internationales. Aussi tous les pays du monde, grands et petits, faibles ou puissants, ont-ils le droit de participer sur un pied d'égalité aux discussions et au règlement de ces questions, au lieu que ce soient quelques grandes puissances qui les monopolisent ou les manipulent. Si l'on veut renforcer la paix et la sécurité internationales et promouvoir le processus de désarmement, l'hégémonie et la politique de la force doivent être bannies des relations internationales. Tous les Etats doivent adhérer strictement à la Charte des Nations Unies et aux autres normes des relations internationales afin de garantir le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la sécurité de chaque pays.

Nous nous opposons à ce qu'un pays, quel qu'il soit, s'ingère dans les affaires d'un autre Etat ou fasse obstacle à une coopération normale entre des Etats souverains sous prétexte d'empêcher la prolifération des armements. Nous rejetons énergiquement les violations flagrantes de la part d'un pays, de la Charte des Nations Unies et des autres normes régissant les relations internationales, voire même de ses propres engagements consentis au titre d'un accord international sous la forme d'une ingérence patente dans les affaires intérieures d'un autre pays par le biais de transferts d'armes. Le fait d'appliquer deux poids deux mesures et de manquer à ses engagements dans le domaine du contrôle des armements est typique de l'hégémonie et de la politique de la force et compromet la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

M. Hou Zhitong (Chine)

On peut dire que la région Asie-Pacifique est relativement stable du point de vue politique et qu'elle connaît un développement économique durable. En tant que pays de la région Asie-Pacifique, la Chine attache une grande importance au maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région ainsi qu'au développement de relations amicales avec les pays voisins. Nous ne ménageons aucun effort à cette fin. La Chine a toujours poursuivi une politique étrangère pacifique et indépendante dont l'objectif fondamental est de garantir la souveraineté et l'indépendance nationales tout en encourageant la paix mondiale et le développement. La Chine ne cherche à instaurer ni hégémonie ni sphère d'influence et elle n'essaie pas d'avoir des bases militaires à l'étranger. Nous n'avons pas le moindre soldat stationné à l'étranger et nous ne sommes une menace pour personne. La Chine est un solide élément de paix et de sécurité dans la région Asie-Pacifique et dans le monde en général.

Soucieuse de promouvoir le désarmement général et complet ainsi que la sécurité dans la région Asie-Pacifique, la Chine propose ce qui suit.

Premièrement, dans leurs relations les uns avec les autres, les pays de la région Asie-Pacifique doivent appliquer strictement la Charte des Nations Unies ainsi que les cinq principes de la coexistence pacifique, se respecter les uns les autres, se montrer sincères les uns envers les autres, coopérer mutuellement sur un pied d'égalité et vivre en bonne intelligence.

Deuxièmement, aucun pays de la région Asie-Pacifique ne doit rechercher l'hégémonie régionale ou sous-régionale, organiser des sphères d'influence, appartenir à des blocs militaires ou en créer à l'encontre d'autres pays, installer des bases militaires en sol étranger ou stationner ses troupes hors de ses frontières. De même, personne ne doit compromettre la souveraineté ou l'intégrité territoriale d'autrui ou s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays sous quelque prétexte que ce soit.

Troisièmement, tous les pays de la région Asie-Pacifique doivent s'engager à nouer des relations amicales et de bon voisinage. Ils doivent régler leurs différends frontaliers et territoriaux et tous autres problèmes hérités du passé par le biais de consultations pacifiques au lieu de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. A cet égard, des négociations peuvent avoir lieu lorsque les conditions sont réunies pour cela; sinon, les problèmes doivent être laissés de côté en attendant le moment propice pour les régler.

M. Hou Zhitong (Chine)

Quatrièmement, aucun des pays de la région Asie-Pacifique ne doit se livrer à une course aux armements quelle qu'elle soit. La capacité de se défendre de chaque pays doit être maintenue au niveau que requiert sa légitime défense.

Afin de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région Asie-Pacifique, nous estimons que l'on doit tout d'abord s'efforcer d'encourager, au niveau bilatéral, le dialogue et les mesures propres à accroître la confiance, éliminer les tensions, régler les différends et renforcer la sécurité, pour créer peu à peu un mécanisme approprié de dialogue axé sur la sécurité régionale et sous-régionale. Nous sommes prêts à oeuvrer avec les pays intéressés à l'amélioration du climat de paix et de sécurité dans la région Asie-Pacifique.

A cette session de l'Assemblée générale, la tâche de la Première Commission est à la fois importante et difficile. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, et assurer les autres délégations, que vous pouvez compter sur le concours positif et constructif de la délégation chinoise. Nous coopérerons étroitement avec la Première Commission à l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour, car nous voulons apporter notre propre contribution au succès de ses travaux et permettre de nouveaux progrès dans le domaine de la sécurité et du désarmement.

M. PISKOUNOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Tout d'abord, je m'associe à ceux qui vous ont félicité, Monsieur, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et j'adresse mes meilleurs voeux aux autres membres du bureau. Je suis convaincu que sous votre direction compétente, Monsieur le Président, nos travaux se dérouleront dans un esprit constructif et seront couronnés de succès. De mon côté, je tiens à vous assurer de l'appui total de la délégation de la Russie.

La quarante-septième session de l'Assemblée générale se tient alors que des changements radicaux sont survenus dans tous les domaines de la vie de la communauté mondiale. Dans ces circonstances, la Russie estime que le rôle de l'ONU est avant tout de relever les défis mondiaux actuels ou futurs; l'Organisation offre également, à nos yeux, le principal moyen d'assurer le développement de la coopération et de la sécurité dans le monde. Notre tâche commune aujourd'hui ne consiste pas seulement à consolider nos positions sur les frontières existantes, mais à continuer à perfectionner le système de maintien de la paix et de la stabilité sur la base de la Charte des Nations Unies.

La renaissance actuelle de l'Organisation des Nations Unies exige que l'on aborde de manière nouvelle l'examen de nombreux points de l'ordre du jour, dont les questions touchant la sécurité internationale. Il faut donner à ces questions une nouvelle teneur, plus conforme aux réalités du monde d'après l'affrontement. A ce sujet, nous estimons qu'il convient de réfléchir au contenu même des décisions prises par l'Assemblée générale, notamment à propos du point de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

Nous envisageons une résolution succincte mais complète contenant des idées concrètes sur la manière de renforcer la capacité de maintien de la paix de l'ONU et de ses principaux organes afin d'assurer la stabilité et la prévisibilité dans les relations internationales. Cette méthode d'approche nous permettrait de jeter des bases plus pragmatiques pour le débat sur les questions de sécurité, tout en conférant une impulsion accrue aux efforts de l'ONU pour assurer une sécurité durable pour tous.

M. Piskounov (Fédération de Russie)

Pendant l'année écoulée, les efforts de l'ONU dans le domaine du règlement des conflits et des crises ont abouti à des résultats tangibles. Jamais encore dans son histoire, l'Organisation n'a agi de manière aussi active et aussi étendue et n'a suscité autant d'espérance quant au règlement des conflits et des problèmes économiques, sociaux, écologiques et humanitaires.

En outre, nous avons de nouveaux espoirs en ce qui concerne l'application des propositions contenues dans l'"Agenda pour la paix" (A/47/277). Dans ces propositions, nous voyons une tentative très sérieuse de trouver sur une base collective les réponses qu'exigent les nouveaux problèmes de sécurité internationale. Elles ont une valeur particulière du fait qu'elles recherchent des moyens efficaces de renforcer les capacités préventives de l'Organisation pour empêcher l'apparition de nouveaux foyers de tension.

La Russie estime que la réalisation de ces objectifs serait facilitée par l'établissement de lignes spéciales avec le Siège de l'Organisation, l'envoi de missions de médiation et la création de méthodes d'établissement des faits, de même que la création de zones démilitarisées, de corridors humanitaires et de zones de tranquillité.

A notre avis, la mise au point d'un système fiable de sécurité collective exige que l'on perfectionne encore le mécanisme anti-crise de l'ONU, allant d'une utilisation plus efficace des moyens de règlement pacifique des différends jusqu'à des mesures décisives de caractère coercitif pour rétablir la paix et la sécurité internationales, comme le prévoit le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La responsabilité commune du monde civilisé doit également se manifester dans les cas de violations graves des droits de l'homme et, en particulier, des droits des minorités.

L'expérience acquise récemment en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique centrale a démontré l'importance d'une coordination très précise et d'une relation entre les efforts de maintien de la paix de l'ONU et ceux des organismes régionaux, ce qui permettrait de donner une substance réelle aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte. Les organisations régionales peuvent et doivent contribuer davantage au maintien de la paix, s'employer à débloquent les conflits ethniques et religieux et réagir aux crises humanitaires.



M. Piskounov (Fédération de Russie)

Les problèmes de sécurité sont inextricablement liés aux problèmes de limitation et de réduction des armes. Le désarmement reste l'une des grandes priorités de la Russie. Mon pays respectera fidèlement toutes les obligations qui incombent à l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques en vertu de traités bilatéraux et multilatéraux signés dans ce domaine.

Aujourd'hui, les efforts pour réduire les forces armées et les armements devraient avoir pour but non pas de réglementer les paramètres qualitatifs et quantitatifs des armements, comme c'était le cas auparavant, mais de garantir la sécurité commune selon la nouvelle notion de parité militaire et stratégique, non pas l'égalité dans la menace mais bien l'égalité dans la sécurité.

Cette méthode d'approche constitue la base de nos politiques militaires et stratégiques à long terme, telles qu'elles sont décrites dans le message transmis par le Président de la Fédération de Russie au Secrétaire général en date du 27 janvier 1992. En pleine conformité avec ce document, la Russie organisera ses forces armées de telle manière qu'elles ne puissent avoir d'autres fins que la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Etat ainsi que les activités de maintien de la paix, conformément aux décisions prises par la communauté internationale.

Nous allons nous efforcer de réduire nos forces armées stratégiques à un niveau minimal permettant de prévenir la guerre et d'éliminer toute raison d'avoir recours à une première frappe dans le but de paralyser l'adversaire.

La Russie appuie l'élimination complète, sous une supervision efficace, de toutes les armes nucléaires et de tous les autres types d'armes de destruction massive. Notre pays appuie fermement l'adoption de mesures efficaces de nature à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et de tout autre type d'armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs.

Nous prônons une franchise et une prévisibilité réciproques maximales, ainsi que des mesures de confiance dans le domaine militaire, notamment sur le plan des doctrines militaires, des budgets de défense, des plans pour l'organisation et les activités des forces armées, et du commerce international des armes.

M. Piskounov (Fédération de Russie)

La Russie est toute disposée à coopérer à l'élaboration de mesures complémentaires afin d'éviter le déclenchement d'une guerre par accident, par erreur de calcul ou par des activités terroristes, et à empêcher les incidents militaires. Nous apporterons notre aide et nous participerons à la création de structures de sécurité collective sur la base de la Charte des Nations Unies.

Partant de ces objectifs à long terme, la Fédération de Russie est toute disposée à poursuivre activement des politiques dans tous les domaines du désarmement, tant unilatéralement qu'en coopération avec ses partenaires.

Un exemple convaincant de cette méthode d'approche et une mesure radicalement différente dans ce domaine est l'accord-cadre sur la surveillance des armes réalisé à Washington par les Présidents de la Russie et des Etats-Unis sur une nouvelle réduction importante des armes offensives stratégiques. Cet accord constitue le suivi logique du Traité sur la réduction des armes stratégiques offensives (START) et du Protocole de Lisbonne. L'accord s'est révélé être la transposition pratique dans le domaine militaire des nouvelles relations entre les Etats-Unis et la Russie. Pour la première fois, un accord repose non pas sur une égalité arithmétique mais sur l'idée de suffisance raisonnable. Ce fait a une importance de principe, et nous espérons qu'il exercera un effet favorable sur la position des autres puissances nucléaires, le renforcement de la stabilité stratégique et la sécurité internationale dans l'ensemble.

Bien entendu, notre tâche prioritaire consiste aujourd'hui à mettre en oeuvre ces très importants accords, à assurer la ratification du Traité sur les armes stratégiques offensives (START) et du Protocole de Lisbonne, par tous les Etats participants et d'exprimer sous forme de traité l'Accord cadre de Washington sur les nouvelles réductions des armements stratégiques offensifs.

Il y a également eu des progrès dans d'autres directions du processus de désarmement. Le Parlement de Russie a ratifié le Traité sur les forces classiques en Europe et celui-ci est entré en vigueur en juillet 1992, à la suite d'une décision des Etats parties. A la suite des réductions prévues dans le Traité et d'autres mesures, il sera possible de réduire au minimum - et pratiquement d'éliminer - la menace d'une attaque par surprise ou

M. Piskounov (Fédération de Russie)

l'exécution d'opérations offensives à grande échelle en Europe. L'entrée en vigueur du Traité ouvre des perspectives favorables à la création d'un système de sécurité collective fiable et global fondé sur la confiance et la coopération entre tous les Etats d'Europe, les Etats-Unis et le Canada.\*

---

\* M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Piskounov (Fédération de Russie)

Les conditions actuelles offrent de vastes et nouvelles perspectives de faire de réels progrès dans tous les domaines du désarmement, notamment dans le cadre d'un processus multilatéral. Il est indispensable d'adapter ce processus aux besoins de l'heure et de renforcer son indépendance en s'assurant de son caractère de compatibilité et de complémentarité avec les schémas de négociation et les mesures prises de manière unilatérale.

Les questions impliquant la non-prolifération de tous les types d'armes de destruction massive et de leurs systèmes de vecteurs, ainsi que le renforcement des régimes de non-prolifération existants, se placent maintenant au premier rang des efforts multilatéraux.

Les activités dans ce domaine visent principalement à renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour en faire un accord universel de durée illimitée, ce qui nous semble constituer le principal objectif de la Conférence des parties chargées de l'examen du TNP en 1995.

Nous saluons l'adhésion au Traité de non-prolifération de la France, de la Chine, de l'Afrique du Sud et d'autres Etats, de même que les engagements pris en matière de garanties par l'Argentine et le Brésil.

La Russie considère qu'il est extrêmement important que la désintégration de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques n'entraîne pas une détérioration de la situation dans le domaine de la non-prolifération. Les engagements pris par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine d'adhérer aussitôt que possible au TNP en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires sont d'une importance fondamentale dans ce contexte.

Les Nations Unies devraient continuer d'accorder la plus grande attention à la possibilité d'étendre le régime des garanties de sécurité, de façon à y englober les Etats non dotés d'armes nucléaires. La Russie, en sa qualité de successeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et membre du Conseil de sécurité et en tant que partie aux traités internationaux, réaffirme la déclaration faite le 17 juin 1968 par le représentant de l'Union soviétique au Conseil de sécurité en matière de garanties positives. Il nous semble également opportun que l'Assemblée générale recommande à la Conférence du désarmement d'accélérer le travail du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité afin d'encourager la recherche de solutions pratiques universellement acceptables

M. Piskounov (Fédération de Russie)

en la matière. Par exemple, on pourrait envisager la mise au point, pour les Etats non nucléaires, de formules de garanties plus compatibles, si pas entièrement identiques.

A notre avis, les Nations Unies sont en mesure de contribuer dans une large mesure à la création d'un mécanisme international efficace pour contrôler la fabrication et les exportations de matières fissiles. L'Assemblée générale, en particulier, pourrait apporter son appui à l'élaboration, dans les meilleurs délais, d'un accord international sur la cessation de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armements. Nous nous déclarons pour l'inscription immédiate de ces questions dans le processus de négociation.

La Fédération de Russie est heureuse de la décision prise par les Etats-Unis de renoncer à la fabrication de plutonium et d'uranium fortement enrichi à des fins d'armements nucléaires et, pour sa part, confirme son intention de poursuivre l'application du programme de démantèlement des installations russes restantes de production de plutonium destiné à la fabrication d'armes perfectionnées. Nous maintenons également notre proposition faite aux Etats-Unis d'entamer immédiatement des entretiens sur la cessation contrôlée de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armements.

Nous pensons qu'aujourd'hui déjà, les Nations Unies pourraient participer activement aux efforts visant à renforcer le système de contrôle applicable à l'exportation des missiles et des techniques de missiles. Parallèlement à l'amélioration et à l'officialisation des structures existantes de contrôle dans ce domaine, il est grand temps d'entamer une étude exhaustive des moyens d'établir un nouveau mécanisme international de vérification à laquelle participeraient à la fois les Etats fournisseurs dotés d'une base technique développée et des Etats qui souhaiteraient avoir accès aux missiles et à la technique des missiles à des fins pacifiques.

En ce qui concerne le contrôle et la limitation des fournitures internationales d'armes, les Nations Unies pourraient grandement contribuer à l'universalisation des Directives relatives aux transferts d'armes classiques approuvées par les membres permanents du Conseil de sécurité. Il nous semble

M. Piskounov (Fédération de Russie)

important de développer la pratique d'harmonisation des activités des Cinq en matière de ventes d'armements et aussi d'étudier ces questions plus à fond aux Nations Unies et dans le cadre de la Conférence du désarmement.

L'achèvement du travail des Nations Unies afférant au Registre des armes classiques permettrait au plus grand nombre possible de pays de participer au régime de contrôle des ventes d'armements en cours d'élaboration et contribuerait à faire régner une atmosphère de franchise et de confiance dans ce domaine.

La Russie confirme son intention de commencer en 1993 à fournir des données annuelles, conformément à ce qu'exige le Registre.

A l'étape actuelle, les Nations Unies, nous semble-t-il, peuvent jouer un rôle important en favorisant les contacts entre Etats producteurs d'armements afin de mettre au point des méthodes d'approche unifiées en matière de ventes d'armements et d'harmoniser les systèmes nationaux de contrôle des exportations.

Le lien entre le renforcement du régime de non-prolifération et les mesures destinées à assurer le désarmement régional et sous-régional devient de plus en plus évident. Ces mesures sont appelées à devenir partie intégrante du système de diplomatie préventive qui s'amorce aux Nations Unies et un élément vital du maintien de la stabilité régionale. Dans ce sens, les Nations Unies pourraient jouer un rôle plus actif dans la recherche des méthodes optimum propres à garantir la sécurité, en s'efforçant avant tout de réduire les capacités militaires des Etats dans les différentes régions.

Les Nations Unies pourraient également contribuer dans une mesure appréciable à améliorer l'efficacité des processus de sécurité régionale sur la base d'une méthode d'approche multiforme qui comprendrait entre autres des efforts multilatéraux intensifiés en matière de non-prolifération de tous les types d'armes de destruction massive, de missiles de combat et de techniques de missiles, de contrôle et de limitation des transferts d'armes internationaux, de renforcement des mesures de confiance et de franchise dans le domaine militaire.

Les efforts des Nations Unies portant sur les questions de l'ensemble du domaine nucléaire devraient se poursuivre. Il paraît opportun de relancer l'examen de ces questions et de leur donner substance, tout en renonçant aux déclarations purement rhétoriques et aux poncifs idéologiques qui pourraient

M. Piskounov (Fédération de Russie)

subsister. A l'étape actuelle, nous devrions chercher à harmoniser les caractéristiques qualitatives et quantitatives des potentiels nucléaires restants, conformément aux exigences d'une suffisance raisonnable minimum dans le cadre d'une évolution constante et échelonnée vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Une importance grandissante est attachée à un rapprochement des positions des différents pays en matière de limitation des essais nucléaires, devant aller jusqu'à leur cessation totale. La Russie se déclare en faveur de la mise en train immédiate d'un travail d'élaboration d'un accord international avec participation de tous les Etats. Le moratoire d'un an annoncé en octobre 1991 en est la preuve.

Je voudrais rappeler également qu'en avril dernier, le Soviet Suprême de Russie a demandé aux autres puissances nucléaires de suivre l'exemple de la Russie et de suspendre leurs essais nucléaires. Nous avons noté avec satisfaction la décision prise d'abord par la France et par la suite par les Etats-Unis, de suspendre leurs essais nucléaires.

A ce sujet, je voudrais informer les membres de la Commission que le 19 octobre le Président Boris Eltsine a signé un décret prorogeant le moratoire russe jusqu'au 1er juillet 1993. Si les autres puissances nucléaires suivent l'exemple donné par la Russie, la France et les Etats-Unis, il se créera une possibilité réelle de réaliser le rêve nourri de longue date par l'humanité d'interdire complètement et à tout jamais les essais nucléaires.

La Russie est partisan d'entamer sans tarder des négociations en vue d'élaborer un projet de traité portant interdiction complète et générale de tous les essais nucléaires.

Aujourd'hui, la communauté mondiale est sur le point de conclure une Convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques. J'aime à croire que lorsque cette question sera discutée pendant la présente session, tous les Etats feront preuve de l'attitude responsable et constructive qui s'impose et qui leur permettra à tous, sans exception, d'adhérer à la Convention.

M. Piskounov (Fédération de Russie)

Nous examinerons, au cours de la présente session, l'Etude du Secrétaire général sur les conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense. A notre avis, les recommandations que contient cette étude posent les bases pour la poursuite des discussions multilatérales aux Nations Unies et l'examen plus approfondi de ces questions sous d'autres formes. Elles présentent également des mesures pratiques pour mettre en oeuvre les politiques de défense qui garantiraient la sécurité tant au niveau global qu'au niveau de chaque Etat.

De concert avec d'autres pays qui ont participé à ce travail, la délégation russe se propose de parrainer un projet de résolution sur l'Etude, et nous comptons que ce projet recevra l'appui général.

Nous considérons les questions de vérification comme un domaine important des activités de l'ONU et nous favorisons l'élaboration, sous les auspices de l'Organisation, d'une stratégie de vérification internationale complète et des mécanismes multilatéraux appropriés. La communauté mondiale s'entend de plus en plus quant au rôle des activités de vérification, à leur portée et aux méthodes à suivre à cet égard. La Russie participera à toute discussion sur les principes et les propositions visant à développer la coopération internationale dans ce domaine. Nos idées et nos observations dans le domaine du contrôle figurent dans une lettre de la Mission permanente de la Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies adressée au Secrétaire général.

L'examen des questions de conversion à la présente session devrait, selon nous, viser à élaborer des recommandations et des programmes pratiques et spécifiques. La Russie est en faveur de la création, à l'ONU, d'un mécanisme spécial pour les questions de conversion bénéficiant de la participation des grands pays industrialisés et des autres Etats intéressés. Ce mécanisme coordonnerait et intégrerait les efforts des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du monde des affaires en vue de procéder à la conversion de l'industrie militaire.

Nous sommes en faveur de la coopération internationale dans le domaine de la conversion, et nous avons l'intention de l'encourager en créant un régime "du plus favorisé" et en fournissant des incitations fiscales pour les projets appropriés.

A cette étape de notre histoire, l'impact des découvertes scientifiques et technologiques sur la sécurité internationale augmente énormément. Les



M. Piskounov (Fédération de Russie)

efforts des Etats Membres des Nations Unies devraient avoir pour but essentiel d'empêcher une course qualitative aux armements et de faciliter l'accès de tous les pays aux réalisations des progrès scientifiques et technologiques à des fins pacifiques. Nous jugeons nécessaire de prévenir tout effet négatif des progrès de la science, d'utiliser ces progrès à des fins constructives et de mettre en lumière le potentiel de la science et de la technologie pour le maintien de la sécurité internationale dans le contexte de la corrélation entre le progrès scientifique et technologique, le désarmement, le développement et la protection de l'environnement.

Il est temps de soumettre à un nouvel examen le mécanisme de désarmement multilatéral. La triade qui s'est constituée dans ce domaine - la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement - exige, de toute évidence, d'être restructurée et rationalisée davantage.

Nous saluons le fait que les questions de désarmement et de sécurité internationale soient étudiées en même temps dans les débats de la Première Commission, et nous sommes prêts à en rationaliser plus encore les activités, notamment en simplifiant l'ordre du jour et en abandonnant les projets de résolution portant à l'affrontement et qui ne répondent pas aux réalités actuelles.

Notre attitude à l'égard de l'examen des questions de désarmement multilatéral repose sur le pragmatisme, la concentration sur les résultats tangibles, la volonté de faire des compromis raisonnables et la coopération avec tous les Etats. Nous comptons que la session sera productive et que des décisions pratiques en harmonie avec les réalités d'aujourd'hui seront prises dans les domaines du désarmement et de la sécurité.

M. WISNUMURTI (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : La présente session de la Première Commission se déroule sur un fond de développements encourageants dans le domaine de la limitation des armes et de la sécurité internationale. A cet égard, la conclusion des négociations sur le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs et l'accord intervenu en juin dernier entre les deux grandes puissances concernant des réductions bilatérales d'armes nucléaires revêtent une importance particulière. Nous espérons que les autres Etats dotés de

M. Wisnumurti (Indonésie)

l'arme nucléaire participeront à ces efforts pour ainsi libérer le monde des dangers dus à la menace nucléaire. Le Traité relatif au libre survol des territoires, qui permet les vols de surveillance non armés, constitue une contribution importante au renforcement de la sécurité et de la confiance entre les signataires. De plus, trois des cinq Etats dotés de l'arme nucléaire ont annoncé un moratoire sur les essais d'armes nucléaires. Parmi les autres mesures concrètes, notons l'adhésion d'un certain nombre de pays au Traité sur la non-prolifération et les progrès décisifs réalisés dans le domaine complexe de la vérification de même que les dispositions concernant les inspections sur place qui sont maintenant incluses afin d'assurer le respect des accords. Entre-temps, les négociations entreprises il y a deux décennies sur une convention sur les armes chimiques ont finalement été couronnées de succès.

La dixième Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Jakarta le mois dernier, a vu l'élargissement et l'approfondissement des dimensions du désarmement et de la sécurité. Loin de simplement réglementer les armements et la course aux armements, les accords comprennent maintenant la destruction des arsenaux existants de même que la limitation de la production future. La Conférence au sommet a exprimé l'espoir que ces événements, qui créent un nouvel environnement global, mèneront à la renonciation aux doctrines de stratégies et contribueront à la sécurité globale.

La Conférence au sommet a également pris note, toutefois, du fait que l'ordre du jour du désarmement est en grande partie inachevé. Un monde exempt d'armes nucléaires, qui seul peut assurer la survie de l'humanité, a toujours été la vision du Mouvement des pays non alignés et représente la responsabilité collective de tous les Etats. Nous avons demandé que des efforts accélérés sur d'autres questions liées au désarmement, notamment l'interdiction des armes de destruction massive, soient faits. Les doctrines stratégiques continuent de jeter leur ombre sur toute la planète, alors que le monde est toujours menacé par les arsenaux encore existants qui continuent d'être perfectionnés. La Conférence au sommet a demandé un nouvel ordre mondial exempt de la crainte des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et fondé sur les principes de la coexistence pacifique, de la non-utilisation de la force, de la non-intervention et de la non-ingérence.

M. Wisnumurti (Indonésie)

La Conférence au sommet de Jakarta a souligné l'effet négatif des dépenses militaires sur l'économie mondiale et les économies nationales. Le Mouvement des pays non alignés a toujours soutenu que les ressources libérées grâce au désarmement et aux réductions des armements devraient être utilisées pour le développement social et économique, en particulier dans les pays en développement. L'établissement d'un lien aussi productif entre le désarmement et le développement permettra également d'établir la sécurité à des niveaux plus bas d'armements.

Nous devrions maintenant reconnaître que la paix et la sécurité ne peuvent plus être définis uniquement en termes militaires mais exigent une approche à facettes multiples. La grande variété de menaces non militaires qui s'inscrivent à l'ordre du jour mondial doivent être prises en considération dans nos efforts pour parvenir à un monde stable et pacifique. Sans le progrès économique et social, l'élimination de l'analphabétisme, de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, ainsi qu'une croissance stable de la population, un environnement sain et la sécurité globale seront compromis.

En même temps, on reconnaît de plus en plus que les sources de préoccupation en matière de sécurité sont souvent régionales; un cadre approprié pour obtenir des résultats positifs prendrait en compte les préoccupations géopolitiques, historiques, culturelles et autres des Etats d'une région ou d'une sous-région donnée. Dans ce contexte, la Conférence au sommet de Jakarta a demandé la tenue de dialogues régionaux afin de promouvoir la sécurité et de renforcer la coopération économique, environnementale, sociale et culturelle. Une telle approche pourrait faciliter le début de négociations pour la réduction des armes entre adversaires d'une même région. La Conférence au sommet a également exprimé l'avis que les approches régionales et globales au désarmement se complètent et se renforcent mutuellement, et qu'elles devraient être poursuivies afin de renforcer la sécurité pour tous les pays.\*

---

\* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Les caractéristiques propres aux armes chimiques et la nature non discriminatoire de leurs effets destructeurs sont depuis bien longtemps une préoccupation grave pour mon gouvernement. En 1979, l'Indonésie, en coopération avec les Pays-Bas, a entrepris de détruire les armes chimiques laissées par la seconde guerre mondiale. Il est donc tout à fait encourageant pour ma délégation de noter la conclusion fructueuse d'un projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques. Cela a prouvé qu'un consensus était possible malgré la complexité politique et technique des questions en jeu. Le projet de convention est global de par sa portée, non discriminatoire de par sa nature, il prévoit les garanties voulues et contient des dispositions très complètes sur la destruction et la vérification. Avant tout, le projet interdit toute une catégorie d'armes de destruction massive. Ce dont nous nous félicitons tout particulièrement c'est que cet événement majeur qu'est la Convention bénéficiera à la communauté internationale, y compris aux pays du tiers monde qui sont les plus vulnérables face à l'emploi d'armes chimiques. Cela est également une source de satisfaction pour ma délégation dans la mesure où l'Indonésie a participé activement au processus de négociation mené dans le cadre de la Conférence du désarmement et qui a conduit à l'adoption du projet de convention.

Il est toutefois nécessaire à cet égard de souligner que le commerce international et la coopération dans le secteur chimique aux fins du développement ne sauraient être limités par des restrictions unilatérales et discriminatoires. Les pays développés devraient au contraire permettre aux pays en développement d'accéder plus aisément, à des fins pacifiques, à une technologie, une documentation et un matériel appropriés.

Etant donné que près de 70 ans se sont écoulés depuis l'adoption du Protocole de Genève, la participation universelle à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et son entrée en vigueur constitueront donc un jalon historique. Ce sera également une réalisation importante de la Conférence du désarmement. Ma délégation espère que bénéficiant de la volonté politique nécessaire, la Conférence du désarmement saura saisir cette occasion et entreprendre des négociations sur les autres points de son ordre du jour, notamment la question d'une interdiction complète des essais nucléaires et d'autres questions prioritaires.

M. Wisnumurti (Indonésie)

S'agissant d'un traité d'interdiction complète des essais, nous ne pouvons faire moins que prendre note de certains événements positifs et d'autres négatifs qui se sont produits l'an dernier. Pour ce qui est des événements positifs, nous avons pris acte qu'à la suite du moratoire soviétique de 1991 qui vient d'être renouvelé jusqu'au milieu de 1993, le Gouvernement français, a annoncé le 8 avril 1992 qu'il suspendait ses essais nucléaires pour le reste de l'année. Cette décision revêt une importance toute particulière puisque la France n'est pas partie au Traité d'interdiction partielle des essais et parce qu'elle reflète un changement important par rapport à la position qui a toujours été adoptée par ce pays dans les résolutions de l'Assemblée générale concernant les essais nucléaires. Si le moratoire français actuel est prolongé indéfiniment, les perspectives d'un traité d'interdiction complète des essais seront alors bien meilleures. Il est également encourageant de voir que le Royaume-Uni n'a pas procédé à des essais nucléaires en 1992. Je voudrais en outre souligner l'instauration, par les Etats-Unis, d'un moratoire de neuf mois sur les essais, à compter du mois prochain avec des restrictions sur les essais à venir.

Malheureusement, pour ce qui est des aspects négatifs de la question, il est décourageant de voir qu'une puissance nucléaire a récemment procédé au plus grand essai nucléaire qu'elle ait jamais entrepris. Nous avons également été très déçus par le fait que la Conférence du désarmement, une fois de plus, n'a pas pu, au sein du Comité ad hoc sur les interdictions des essais nucléaires, remplir son mandat comme on pouvait l'escompter. On espère que grâce à l'évolution positive que je viens de mentionner, cette situation sera corrigée dans un avenir proche.

Le Président de la Conférence d'amendement a été autorisé par la Conférence et en application de la résolution 46/28 de l'Assemblée générale, à entreprendre des consultations ouvertes à tous pour encourager l'exécution du mandat dont il a été chargé. A la suite de ces consultations qui ont eu lieu au début de ce mois, on envisage une courte réunion pendant le deuxième trimestre de l'an prochain où serait étudiées l'évolution de la situation en matière d'essais nucléaires tant sur le plan bilatéral que multilatéral, et la possibilité de reprendre les travaux de la Conférence d'amendement le moment venu.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Dans le contexte du processus plus large de limitation des armes nucléaires, le Traité de non-prolifération a joué un rôle déterminant qui lui a permis de maintenir un régime viable de non-prolifération. Sa mise en oeuvre depuis 1970 - dans une large mesure partielle - a toutefois mis en exergue les obligations asymétriques qu'il contient. Dans ces conditions, il est de la plus haute importance que les Etats dotés d'armes nucléaires assument leurs responsabilités en toute bonne foi et totalement. L'idée d'une prolongation indéfinie du Traité a déjà obtenu un concert d'approbations de la part des pays intéressés. Toute décision dépendra en fin de compte d'une évaluation objective et d'un nouvel examen des engagements pris par les Etats dotés d'armes nucléaires. L'année 1995 qui coïncidera avec le cinquantième anniversaire de l'avènement de l'ère nucléaire, pourrait être également l'année au cours de laquelle nous nous efforcerons de faire du Traité de non-prolifération un régime de non-prolifération véritablement universel et non discriminatoire.

Ma délégation a toujours appuyé un large éventail de mesures de confiance. Au plan géographique, et si ces mesures sont adaptées à la situation et aux caractéristiques particulières de la région en cause, elles faciliteront les efforts faits pour parvenir à un règlement des conflits régionaux et pour réduire le risque de conflits à l'avenir. Ces mesures devraient également aider à garantir que la région en question reste à l'abri d'ingérences étrangères, ce qui permettrait aux Etats de la région de décider de leur destin et d'assurer la cohésion et la stabilité de la région. Un autre élément essentiel est la retenue que doivent exercer mutuellement au plan militaire les puissances n'appartenant pas à la région, notamment dans des zones terrestres et maritimes stratégiquement importantes. Enfin, des conditions de stabilité et de confiance mutuelle ne peuvent être obtenues que grâce à des efforts conjoints déployés au plan régional dans un esprit de responsabilité commune et d'amitié.

Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) demande également aux organisations régionales d'envisager de prendre d'autres mesures de confiance. Le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, signé par les Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en 1976 et auquel ont ensuite adhéré le Brunéi Darussalam, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Viet Nam et le Laos est un

M. Wisnumurti (Indonésie)

instrument important d'encouragement de la confiance, de compréhension mutuelle et de coopération entre les Etats de la région. Les pays de l'ANASE ont donc décidé de présenter un projet de résolution sur ce traité, étant fermement convaincus que son adoption par l'Assemblée générale assurerait une reconnaissance internationale et un appui tant au Traité proprement dit qu'à ses principes et objectifs.

Compte tenu des perspectives d'évolution de la situation en matière de sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique, le point de vue de l'ANASE, qui se reflète dans son projet de zone de paix, de liberté et de neutralité, garde toute sa valeur et sa pertinence. C'est sur cette base que pourra s'établir un nouveau cadre de paix et de coopération, une nouvelle structure de relations de coopération qui assurera une plus grande stabilité et une plus grande sécurité en Asie du Sud-Est. Il s'agit de faire face à une situation géopolitique et stratégique de plus en plus complexe tout en tenant compte de la grande diversité qui marque les pays de la région dans de nombreux domaines.

Le commerce des armements, que l'on appelle euphémiquement transferts d'armes, a toujours constitué une question des plus sensibles dans la problématique politique et militaire mondiale. L'acquisition de vastes quantités d'armes classiques représente un mauvais emploi insensé des ressources dans un monde souffrant de la faim et de la pauvreté. Nous devons d'autre part être bien conscients des horreurs bien connues qu'impliquent les guerres menées avec des armes classiques, de plus en plus meurtrières et perfectionnées. Il est donc nécessaire d'examiner collectivement ce problème puisqu'il s'agit de questions complexes qui peuvent être perçues de diverses façons et donner lieu à des préoccupations différentes.

M. Wisnumurti (Indonésie)

A cet égard, ma délégation estime que le Registre des transferts d'armes est un moyen d'assurer ouverture et transparence susceptible d'encourager un climat de confiance et de faire partie intégrante des efforts plus larges de limitation des armements et de désarmement. Mais le niveau actuel insensé du commerce des armements, en dépit de l'évolution sensible du climat politique et de la situation en matière de sécurité à l'échelle mondiale est directement attribuable à un manque de retenue de la part des pays fournisseurs. Cela ressort à l'évidence des efforts tendant à accroître les ventes d'armes, notamment dans les régions de conflit. Les efforts faits en vue de réduire et de limiter les armements classiques et autres devraient donc s'inscrire dans un contexte général, axé tant sur le pays fournisseur que sur le pays destinataire, plutôt que sur des groupes particuliers de pays, et viser les causes principales de la course aux armements classiques.

Pour terminer, ma délégation réaffirme le rôle central et la responsabilité primordiale de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et son attachement à renforcer l'efficacité du processus multilatéral de désarmement. Au niveau d'interdépendance sans précédent que nous avons atteint, le désarmement, la sécurité, le progrès économique et le développement durable ne peuvent être obtenus que grâce à l'élargissement du mécanisme et des processus de prise de décisions. Le nouveau climat international offre des possibilités sans précédent de réaliser ces objectifs. Mais nous devons faire preuve de la vision requise et identifier des approches concrètes et novatrices, sans perdre de vue que la sécurité et le désarmement exigent des mesures internationales, multilatérales, régionales et bilatérales à l'unisson les unes des autres.

M. KUKAN (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, au début de ma déclaration, de vous féliciter de votre élection au poste important de Président de la Première Commission, à la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de vous assurer, vous et les autres membres du bureau, de la ferme disposition de vous aider à transformer les tendances actuelles favorables à la limitation des armes et au désarmement en conclusions précises et pragmatiques au terme des discussions de la Commission.



M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Le monde actuel est marqué par une évolution extrêmement dynamique de caractère contradictoire. D'un côté, nous avons accueilli avec une satisfaction sincère la fin de la bipolarité et l'évolution démocratique que connaît notamment la région de l'Europe centrale et de l'Est. De l'autre, nous sommes témoins, en même temps, d'un certain nombre de phénomènes négatifs, qui nous ont fait perdre notre euphorie première et nous ont très rapidement ramenés sur terre. Il s'agit de manifestations d'intolérance ethnique, qui dans certains cas, ont conduit à une violence ouverte et sanglante et à la création de nouveaux foyers de tension.

Les conflits armés n'ont pas seulement provoqué des pertes terrifiantes en vies humaines, mais également l'afflux d'un grand nombre de réfugiés chassés de leurs foyers pour des raisons ethniques ou religieuses. Dans de nombreuses régions du monde, ces foyers de tension, qui peuvent dégénérer en conflits ouverts, existent toujours. Ces tendances compromettent sévèrement les résultats positifs atteints depuis la fin de la guerre froide.

La politique étrangère de la République fédérale tchèque et slovaque est celle d'un Etat situé, du point de vue géopolitique, dans une région extrêmement vulnérable. Il n'est pas nécessaire de rappeler ce mot bien connu de Bismarck selon lequel celui qui maîtrise le quadrilatère tchèque domine l'Europe. La plus haute priorité de notre politique étrangère consiste donc à maintenir et à renforcer la sécurité de la nouvelle Tchécoslovaquie démocratique.

En tant que petit Etat, nous ne pouvons pas compter sur des moyens militaires pour garantir la sécurité de notre pays et nous ne le souhaitons pas. Le seul moyen de parvenir à cet objectif consiste donc à promouvoir notre sécurité en conjonction avec la sécurité des autres. Dès le rétablissement de l'Etat démocratique, nous avons donc cherché à prendre place dans un système paneuropéen de défense et de sécurité.

Au cours de ce siècle, l'Europe s'est efforcée à deux reprises de redessiner sa carte politique. Le Traité de Versailles, à l'issue de la première guerre mondiale, fondé sur les meilleures intentions des vainqueurs, n'a cependant pas pu éliminer le germe de conflits latents. La deuxième tentative a été faite à Yalta, mais s'est également avérée inapplicable à

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

long terme. L'Europe va maintenant s'efforcer de régler ses affaires dans un esprit de coopération et en évitant des conflits qui, malgré cet état d'esprit, éclatent aujourd'hui, comme un legs à demi-oublié du passé. Si nous examinons la situation actuelle en Europe, il ne semble pas qu'au cours des trois dernières années nous ayons obtenu des résultats dignes d'être mentionnés. L'expérience nous enseigne pourtant que l'impatience n'a pas sa place en politique. Nous n'en sommes qu'au début d'une voie passablement difficile et longue. En Tchécoslovaquie nous sommes d'avis que l'Europe a déjà choisi la bonne voie, en continuant à favoriser le processus d'Helsinki pour l'élaboration d'une nouvelle architecture de l'Europe.

Dans nos débats, nous prenons pour base les institutions européennes existantes et la possibilité de les adapter et de les faire évoluer compte tenu des nouvelles circonstances propices à la coopération. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui représente la seule instance paneuropéenne, bien qu'ayant une dimension transatlantique, commence à faire ses preuves en tant que cadre, non seulement de la sécurité européenne, mais également de l'intégration de l'Europe. Elle donne également un élan politique important au règlement de problèmes graves et souvent pressants, et à la mise en train de formes particulières de coopération. Elle se prête à l'interaction avec d'autres institutions européennes importantes. A notre avis, l'élaboration du système de sécurité européen a suffisamment progressé pour qu'on ne pense pas à l'arrêter maintenant aux frontières de l'Europe, et il y a lieu d'incorporer ce système dans un système mondial doté des moyens de se rattacher au système de sécurité collective des Nations Unies.

La République fédérale tchèque et slovaque a donc présenté à la quarante-septième session de l'Assemblée générale une proposition tendant à inscrire un nouveau point à son ordre du jour, intitulé "Coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe". Ce point sera examiné en séance plénière de l'Assemblée générale la semaine prochaine. Notre objectif est de favoriser l'application pratique de la position reconnue selon laquelle la CSCE est un accord régional. En même temps, nous sommes conscients de l'importance et de la priorité des obligations qui découlent de la Charte des Nations Unies.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

L'une des grandes réalisations du processus paneuropéen est la conclusion du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE). Son application amène une réduction sensible du niveau des armements et des forces armées en Europe. Ce processus réduit considérablement le risque de voir éclater des conflits armés entre les Etats européens et renforce la sécurité du continent tout entier.\*

---

\* M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

La République fédérale tchèque et slovaque s'est acquittée systématiquement des obligations au titre du Traité. Le nombre convenu d'armes lourdes et d'avions militaires a été retiré des arsenaux de l'armée tchécoslovaque. Nous acceptons des équipes régulières d'inspection, et nous participons nous-mêmes à des inspections semblables conformément aux dispositions du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (Traité CFE).

Nous pensons que toute tentative d'obtenir des armes de destruction massive représente une énorme menace pour la communauté internationale. Voilà pourquoi nous appuyons l'application efficace et l'amélioration des mécanismes internationaux existants visant à prévenir la prolifération de ces armes. En même temps, nous recherchons la réduction maximum des niveaux actuels d'armes nucléaires et l'élimination complète des armes chimiques.

Le document internationalement contraignant qui empêche la prolifération des armes nucléaires est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 (TNP). Depuis l'entrée en vigueur du TNP, il s'est avéré pleinement utile et irremplaçable. Nous présumons que la réunion du Comité préparatoire de la Conférence de prolongation du Traité qui sera tenue en 1995, ainsi que la Conférence elle-même, accordera la plus grande attention à la question des garanties et à leur respect. C'était dans ce domaine que les problèmes les plus graves ont surgi dans le passé. Nous sommes convaincus que les pays qui n'ont pas encore adhéré au Traité devraient le faire. De ce point de vue, nous nous félicitons de l'adhésion de la République populaire de Chine et de la France. La République fédérale tchèque et slovaque préconise l'universalité et la prolongation illimitée du Traité.

La question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'une des questions les plus délicates lorsque nous envisageons le renforcement du régime de non-prolifération. La nécessité de veiller aux intérêts tant politiques qu'en matière de sécurité a plus ou moins divisé la communauté internationale en deux groupes : les pays qui favorisent une démarche progressive vers la solution et ceux qui préconisent l'interdiction immédiate de tous les essais nucléaires. Pour contourner ce dilemme, nous soulignons le suivi de la Conférence d'amendement au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Mon pays est parmi ceux qui préconisent une réduction graduelle et une cessation de tous les essais nucléaires, en tant que moyens les plus réalisables et les plus pratiques. Nous apprécions vivement la plus récente décision des législateurs américains sur les essais nucléaires, ainsi que le moratoire de la France, l'arrêt des essais par la Fédération de Russie et l'attitude du Royaume-Uni. Cette situation crée une atmosphère propice à la poursuite des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Dans le cadre des efforts destinés à renforcer le régime de non-prolifération, les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un rôle important. La position traditionnelle de la Tchécoslovaquie à cet égard est nette : nous respectons le statut des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et appuyons la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde. Nous nous félicitons sincèrement des résultats de la récente conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL).

La prévention efficace de la prolifération des armes de destruction massive serait impensable sans un système de contrôle des transferts de matériel, d'équipement et de technologies à double capacité dans les domaines nucléaire, chimique et biologique et dans celui de la technique des missiles. Ce système se compose maintenant d'institutions spécialisées et de mécanismes, tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avec son système de garanties, le Groupe des fournisseurs nucléaires et le Groupe australien. La Tchécoslovaquie prendra une part active à leurs travaux.

A la dernière session du Club de Londres, en mars et avril de cette année à Varsovie, les Etats membres du Groupe des fournisseurs nucléaires ont confirmé par un échange de notes identiques qu'ils adhéraient au régime élargi de contrôle et qu'ils avaient l'intention de consacrer cette adhésion d'ici à la fin de 1992 dans leur législation nationale. Le 4 avril 1992, la République fédérale tchèque et slovaque a officiellement adhéré au régime de contrôle des matériels à double capacité dans le domaine nucléaire.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Nous sommes prêts à réfuter, non seulement par des paroles mais également par des actes, toutes les accusations portant sur le caractère discriminatoire de ces mesures. Elles ne visent d'aucune façon à entraver le commerce international de ces produits et de leurs technologies respectives, mais tendent à empêcher leur utilisation abusive qui, en définitive, pourrait entraîner une rupture de la sécurité aux niveaux tant régional que mondial.

Il est indéniable que l'événement le plus important cette année dans le domaine de la réduction des armes est la rédaction du texte de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Les Etats membres de la Conférence du désarmement à Genève ont ainsi prouvé leur volonté politique de conclure cet accord et leur capacité de résoudre les problèmes même les plus complexes. Nous sommes convaincus que le texte de la Convention sur les armes chimiques est un document parfaitement équilibré et réaliste, car il ne fait de faveur à ou de discrimination contre aucun Etat, mais assure une sécurité égale pour tous les participants. Cela est particulièrement manifeste dans son échelle de mesures de vérification, qui est sans précédent dans l'histoire des conventions et traités multilatéraux de désarmement et qui assurera de manière fiable le respect de toutes les obligations et devoirs qui en découlent.

La République fédérale tchèque et slovaque considère que ce document important est pleinement acceptable sous sa forme actuelle. Nous serions donc heureux que le projet de résolution pertinent soit adopté d'abord par notre commission, puis par consensus par l'Assemblée générale en plénière. Ce serait la meilleure manière de contribuer au bon déroulement de la Conférence des signataires à Paris. La République fédérale tchèque et slovaque a l'intention de prendre part à la Conférence et, comme nous l'avons dit à maintes reprises, sera un des premiers signataires de la Convention. Conformément à cette décision politique, nous nous sommes également joints aux auteurs du projet de résolution. Nous espérons que le groupe déjà large d'auteurs comptera de nouvelles adhésions.

La Tchécoslovaquie s'acquitte systématiquement de ses obligations au titre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

toxines et sur leur destruction. Nous faisons partie des signataires qui présentent régulièrement aux Nations Unies les renseignements demandés en vue de renforcer les mesures de confiance. La Tchécoslovaquie a créé un groupe de coordination en vue d'améliorer la collaboration entre divers secteurs intéressés à l'application des dispositions de la Convention sur les armes biologiques. La possibilité d'établir une réglementation d'ordre procédural dans le domaine de la non-prolifération des matériels, de l'équipement et des technologies à double capacité biologiques a été examinée conformément aux recommandations formulées par le deuxième séminaire du Groupe australien, tenu à Paris en décembre 1991.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

A la suite des événements tragiques du golfe Persique, la question de la création d'un registre non discriminatoire des armes classiques a été évoquée. Ce registre devrait contribuer à la transparence et à la franchise et inciter les Etats à faire preuve de modération en matière d'exportation et d'importation d'armements.

La Tchécoslovaquie appuie pleinement cette tendance et s'en inspire constamment dans sa politique étrangère. Elle a participé à la préparation d'une étude des Nations Unies sur les moyens d'accroître la transparence des transferts internationaux d'armes classiques; elle a été un des auteurs de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale, intitulée "Transparence dans le domaine des armements", et elle a pris part aux travaux du Groupe d'experts techniques gouvernementaux, dont le rapport, qui recommande la publication normalisée d'informations dans ce registre, est sur le point d'être adopté.

La République fédérale tchèque et slovaque renouvelle à la Première Commission son appréciation des activités de l'Organisation à cet égard. Elle se félicite de la présentation du rapport du Secrétaire général et s'engage à donner suite à ce rapport dans l'avenir.

Dans le cadre des efforts destinés à accroître la transparence en ce qui concerne nos dépenses militaires, nous avons, comme les années précédentes, communiqué leur montant au Secrétaire général. En 1991, ces dépenses se sont élevées à 4 420 milliards de couronnes tchécoslovaques contre 27 868 milliards en 1990.

Dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, mon gouvernement respecte totalement les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et s'acquitte pleinement des obligations internationales qui lui incombent. Conformément à la doctrine militaire de la République fédérale tchèque et slovaque, qui repose sur la notion de sécurité axée sur la défense, les responsables politiques de mon pays ont décidé de procéder à une importante réduction de la fabrication et de l'exportation d'armes en Tchécoslovaquie, en particulier d'armes lourdes. Mon pays s'emploie ainsi à mettre en oeuvre le programme de conversion de la production militaire, malgré les problèmes graves que cela pose pour la Tchécoslovaquie sur les plans économique et social. Cependant, en dépit des nombreuses déclarations, une coopération internationale efficace dans ce domaine continue d'être une notion abstraite.



M. Kukan (Tchécoslovaquie)

La République fédérale tchèque et slovaque est disposée à contribuer utilement au débat sur les questions d'actualité auxquelles se trouve aujourd'hui confrontée la Conférence du désarmement. Il faut que nous veillions à ce que l'ordre du jour de cette conférence ne soit pas dépendant des différentes manières de définir les priorités en matière de limitation des armes et de désarmement. Il doit être équilibré et permettre à cette instance de ne pas être dépassée par les événements mondiaux. Nous sommes favorables à un élargissement raisonnable de la composition de la Conférence de Genève.

La République fédérale tchèque et slovaque accorde l'attention voulue aux travaux de la Commission du désarmement des Nations Unies. L'adoption, par consensus, du document relatif à une information objective sur les questions militaires nous apparaît comme la conséquence positive des réformes entreprises par la Commission. Malgré cet incontestable succès, il semble que l'amélioration des relations internationales ne se reflète que progressivement dans les changements de positions de certains Etats dotés de potentiels militaires plus importants. A cet égard, la Commission et les autres instances de désarmement continuent d'être confrontées à une tâche difficile et astreignante.

Grâce à l'étroite coopération entre la République fédérale tchèque et slovaque et le bureau des affaires de désarmement, nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année un groupe de membres du programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement. C'est notre humble manière de contribuer à la formation de jeunes spécialistes en herbe dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

En ce qui concerne la limitation des armements et du désarmement, l'Organisation des Nations Unies a une lourde tâche à accomplir. Nous sommes en même temps parfaitement conscients que les processus qui se déroulent à l'heure actuelle dans le monde depuis la fin de la guerre froide sont complexes, parfois douloureux. Ils nous offrent cependant une chance d'avancer. Pour cela, il faut que nous nous montrions davantage prêts à entamer un dialogue constructif et réaliste, et que tous les Etats Membres veuillent bien saisir toutes les possibilités que leur offre le système des Nations Unies. Nous espérons que le travail qu'accomplira cette année la Première Commission contribuera à la réalisation de cet objectif. La République fédérale tchèque et slovaque ne ménagera aucun effort à cette fin.

M. MAKKAWI (Liban) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation du Liban, je tiens à féliciter mon ami et collègue, l'Ambassadeur Nabil Elaraby, de son élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Sa longue expérience des travaux de l'Organisation des Nations Unies et ses éminentes qualités personnelles et universitaires le prédisposent tout naturellement à présider cette importante commission. Pendant de nombreuses années, son pays frère a appuyé la cause de la paix au Moyen-Orient, et il n'est pas surprenant que l'Egypte soit à l'avant-garde de la création d'une zone exempte de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Liban se félicite des nombreux efforts vigoureux déployés par l'Egypte et se réjouit beaucoup de voir l'Ambassadeur Elaraby présider les travaux de la Commission.

Nous félicitons également les autres membres du bureau de la Commission et saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Commission à tous les nouveaux Etats Membres.

La fin de la guerre froide et d'autres événements marquants sur le plan international ont engendré un nouvel idéalisme, un nouvel esprit d'accommodement entre les Etats. Quelque 70 ans après la disparition de la Société des Nations et près d'un demi-siècle après que les nobles buts et principes eurent été inscrits dans la Charte des Nations Unies, l'humanité est enfin prête, si Dieu le veut, à s'engager sur la bonne voie. Comme les membres de la Première Commission, je sais que nous avons tous une lourde responsabilité à assumer et à faire face à un enjeu : la réalisation d'un ordre mondial au sens le plus entier du terme. Depuis que nous nous sommes réunis, les choses ont évolué favorablement, en particulier en ce qui concerne les travaux de la Commission.

Au niveau de l'Etat, les Etats-Unis et la Russie sont parvenus à des accords de portée historique prévoyant des réductions bilatérales de leurs armes nucléaires, et les décisions de la Russie et de la France de décréter des moratoires sur leurs essais ont été complétées par l'adoption d'une législation semblable aux Etats-Unis. La Chine, la France et l'Afrique du Sud viennent d'adhérer au Traité sur la non-prolifération; le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine devraient faire de même très bientôt. Les efforts de plus en plus grands que déploient l'Ukraine et la République populaire

M. Makkawi (Liban)

démocratique de Corée pour collaborer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique constituent aussi un encouragement.

Au niveau régional, nous avons été témoins dans deux régions de précédents historiques vers la réalisation de la non-prolifération mondiale grâce à la création de zones dénucléarisées. Sous l'égide de l'Argentine, du Brésil et du Chili, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a lancé une initiative visant la pleine mise en oeuvre du Traité de Tlatelolco. Par ailleurs, la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, établie par le Traité de Rarotonga de 1985, s'est révélée très utile à cet égard, bien que quelques Etats de cette région ne l'aient pas encore ratifié.

M. Makkawi (Liban)

Au niveau mondial, de grands progrès sont faits en vue de la création d'un monde exempt d'armes non conventionnelles. Nous pensons que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra en 1995 aboutira à une prolongation indéfinie de ce traité et l'adoption d'un traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, cette année nous avons vu des initiatives importantes prises dans le domaine du désarmement multilatéral, notamment la création du Registre des armes classiques des Nations Unies et le projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Le Liban se félicite de tous ces événements qui représentent des jalons sur la voie menant à un monde pacifique à l'abri de la guerre. La Charte confirme clairement la relation étroite qui existe entre le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme il ressort de ses Articles 11 et 26. Ces Articles mettent l'accent sur la réglementation des armements - qu'il soient conventionnels ou non conventionnels - et demandent la création d'un système collectif de sécurité garantissant la paix et la sécurité de tous les pays. Bien sûr, si l'on veut atteindre ce but, la jurisprudence internationale ne devra appliquer qu'un poids et une mesure. Ces principes demandent une norme unique dans l'application de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Nous oeuvrons en faveur de propositions en matière de désarmement qui apporteront la sécurité, dans la mesure où les obligations qu'elles impliquent s'appliqueront également à tous les Etats dans toutes les régions.

A cet égard, le Liban appuie pleinement la déclaration faite le 12 octobre 1992 par le Président de la Première Commission - d'autant qu'elle est conforme au Chapitre VII de la Charte - tendant à donner des garanties de sécurité crédibles aux Etats qui ne possèdent pas d'armes de destruction massive. Nous pensons que pour inciter les Etats nucléaires à leur propre démilitarisation et pour renforcer la confiance des Etats non nucléaires, le Conseil de sécurité doit réaffirmer qu'il accordera son assistance à toute victime d'un acte ou d'une menace d'agression impliquant des armes nucléaires.

Le Liban n'est ni un grand pays ni un pays puissant dans le domaine militaire. Il n'a ni la capacité, ni le désir de fabriquer des armes de destruction massive, ni au demeurant des armes conventionnelles. Le Liban a

M. Makkawi (Liban)

toujours cherché à assurer la sécurité de son peuple sous l'égide de l'ONU ou au moyen d'accords de sécurité collectifs approuvés par l'Organisation. La présence de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est un exemple de notre dépendance envers l'organisation internationale.

A cet égard, le Liban approuve la production et l'acquisition d'armes uniquement dans la mesure où cela permet d'assurer, de maintenir ou de rétablir l'ordre international. Ce sentiment n'est pas seulement exprimé par le Secrétaire général dans l'"Agenda pour la paix", il est aussi repris par tous les petits pays en développement qui s'appuient sur le droit international pour leur protection. Nous pensons qu'en attendant l'élimination totale des armes de destruction massive, les Etats qui possèdent des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ont pour obligation de ne pas les utiliser, ou de ne pas menacer de les employer contre les autres pays.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que la course aux armements entraîne une ponction énorme sur les économies nationales et mondiales, et que les budgets d'armement représentent un potentiel très important. Les ressources libérées du fait du désarmement et de la limitation des armements peuvent et doivent être réorientées vers le développement social et économique de tous les pays, et du monde en développement en particulier. C'est en investissant dans le bien-être de l'humanité plutôt que dans des armements de guerre que les problèmes mondiaux tels que la pauvreté, le malaise économique, la surpopulation et la pollution de l'environnement pourront être surmontés.

Nous sommes heureux de voir que pour la première fois, la Commission a décidé de n'avoir qu'un seul débat général sur deux questions indissociables : le désarmement et la sécurité internationale. Le point de vue qui sous-tend cette approche est d'une grande profondeur; la voie à suivre pour l'Organisation n'en sera que plus clairement définie. Assurer la transparence dans toutes les questions militaires et promouvoir l'esprit d'ouverture dans le traitement des transferts d'armes sont les premières mesures à adopter, parallèlement à l'établissement de procédures de vérification sévères. Nous sommes certains que, lorsque le respect universel du Registre des armes classiques des Nations Unies sera effectif, la prolifération irresponsable verticale et horizontale des armes diminuera.

M. Makkawi (Liban)

En même temps, des programmes spéciaux de conversion de l'industrie de défense doivent être élaborés aux niveaux national et international pour renforcer la coopération technique aux fins d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Entre-temps, et jusqu'à ce que le désarmement global soit atteint, la menace d'une guerre nucléaire existe encore, bien que toutes les régions et tous les peuples de cette planète partagent le même avenir et le même destin. Nous attachons beaucoup d'importance au fait que nous partageons un écosystème commun et qu'aucun pays ne peut utiliser l'option nucléaire contre un autre pays. Il nous appartient de mettre fin aux conflits régionaux pour que nous puissions réorienter les ressources provenant des armements vers la croissance économique et le développement, seul moyen d'obtenir la sécurité internationale.

Je serais négligent si je terminais sans parler des préoccupations du Liban qui relèvent du mandat de cette commission, notamment en ce qui concerne la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Le Liban a toujours appuyé cette question depuis qu'elle a été présentée à l'ONU.

Avant d'entrer dans les détails, je voudrais souligner que l'expression "zone exempte d'armes nucléaires" implique certains objectifs de base : tout d'abord, tous les Etats qui possèdent des armes nucléaires doivent les détruire; deuxièmement, aucun Etat ne peut acquérir des armes nucléaires ou provoquer leur prolifération; et troisièmement, tous les Etats doivent prendre sincèrement la décision d'établir une coopération technique visant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Pour ce faire, nous devons soumettre la cessation de la course aux armements à un processus de vérification. En particulier, dans le cas de régions troublées comme celle du Moyen-Orient, un système universel de vérification internationale profiterait à tous les Etats. Tout pays détenteur d'armes nucléaires doit permettre que l'on examine et évalue sa capacité dans ce domaine ouvertement et honnêtement en procédant aux déclarations voulues auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Par la suite, l'Etat en question devra signer le

M. Makkawi (Liban)

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui tend à la limitation et à la réduction des armes nucléaires et en définitive à l'élimination totale des armes de destruction massive.

Jusqu'à présent, tous les Etats du Moyen-Orient qui possèdent des armes nucléaires sont enregistrés auprès de l'ONU et de l'AIEA, à une exception près. Pendant des décennies, un pays a refusé d'admettre qu'il possédait un arsenal important d'armes nucléaires. Bien qu'il ait placé son réacteur d'énergie nucléaire de Nahal-Soreq sous le régime de garanties de l'AIEA, il n'admet toujours pas l'existence de son réacteur de Dimona.

Or, ce n'est un secret pour personne qu'Israël possède la bombe atomique. Si à un moment donné, cette arme était utilisée, tous les habitants de notre région souffriraient soit de dévastation directe, soit de retombées radioactives. En fait, tout écologiste serait d'accord pour dire que le monde entier le paierait très cher.

M. Makkawi (Liban)

Puisque tous les Etats dans la région se sont prononcés en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, les questions à poser maintenant sont celles de savoir comment et dans quelles conditions cette zone pourrait être créée. L'adhésion au Traité de non-prolifération (TNP) de tous les Etats de la région serait un jalon très important. En attendant, l'acceptation par Israël des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour les installations de Dimona constituerait un pas important vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires qui pourrait être fait bien avant l'adhésion de ce pays au TNP. Sinon, tous les efforts en vue de la création d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires ne seront qu'un exercice futile.

Avec un optimisme prudent, je voudrais parler d'une situation prometteuse dans la région, à savoir l'initiative de paix pour le Moyen-Orient actuellement en cours, qui a été lancée à Madrid en octobre 1991 et qui s'est poursuivie depuis à la fois aux niveaux bilatéral et multilatéral. La poursuite de cette conférence de paix annonce peut-être une ère toute nouvelle pour la région du Moyen-Orient et ouvre des perspectives pour des mesures de renforcement de la confiance et le règlement des conflits.

En conséquence, le Liban a pris des engagements irrévocables vis-à-vis de cette initiative de paix et des principes et paramètres sur lesquels elle repose, notamment le nécessité urgente de mettre en oeuvre la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Selon nous, ce processus devrait mener au respect complet de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban au sein de frontières internationalement reconnues. Nous espérons par-dessus tout que le processus de paix finira par régler tous les aspects du conflit arabo-israélien.

Bien évidemment, la réalisation d'un règlement juste, durable et global au Moyen-Orient signifie implicitement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. A cet égard, je tiens à remercier le Secrétaire général de la perspicacité dont il a fait preuve dans son "Agenda pour la paix", qui s'applique aussi au problème particulier de notre région, de même que pour son rapport intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient" (A/47/387), dans lequel il souligne qu'une



M. Makkawi (Liban)

zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient doit être le résultat de l'instauration d'une confiance suffisante entre les principaux acteurs de la région.

La conférence de paix constitue un important point de départ pour parvenir à cette fin. Nous sommes persuadés que le Liban et les autres pays du Moyen-Orient feront bientôt partie intégrante de l'évolution prometteuse de notre époque.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : J'informe la Commission que Cuba s'est associée à la liste des auteurs du projet de résolution A/C.1/47/L.1, intitulé "Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction".

La séance est levée à 12 h 45.